

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 301

présenté par

M. Fasquelle, M. Courtial, M. Straumann, M. Poisson, Mme Fort, M. Le Fur, M. Foulon,
M. Cinieri, M. Jean-Pierre Barbier, M. Perrut, M. Taugourdeau, Mme Louwagie, M. Decool,
M. Giran et M. Berrios

ARTICLE 23

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La communauté, c'est l'ensemble des enseignants universitaires. Partout, on utilise le terme d'université pour l'ensemble, y compris dans les Press. Quelle sera la lisibilité internationale de « communautés scientifiques ». Dans le monde entier on sait ce qu'est une université, mais non une « communauté scientifique ».